

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Absents : 6
- dont suppléés : 1
- dont représentés : 4
Votants : 26
- dont pour : 14
- dont contre : 7
- dont abstention : 5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le quatorze novembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 9 novembre 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique (arrivée à la question n°11), BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre DELOINCE Michel, GILLY Lucien (*parti après la question 38 et a donné pouvoir à M. PAYOT*), MASSE Roger, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, KLETTY Guy, BOUVET Patrick et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE, MM. BAGUE Patrice, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre et FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2017/274

OBJET : SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION CENDRYN MUSIC

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités ;

CONSIDERANT que l'association « CENDRYN MUSIC », installée à Barcelonnette, depuis sa création en 2015, a pour but de promouvoir la musique à travers diverses manifestations ;

CONSIDERANT que cette association organise le 9 décembre un concert solidarité dit « Rastas du cœur » au profit des Restos du Cœur, de la Croix Rouge et des personnes isolées en Ubaye ;

CONSIDERANT la demande de subvention de **2 000 €** présentée par ladite Association;

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 6 Novembre 2017 ;

Sur proposition de la Présidente,

Après délibéré,

A la majorité des membres présents, **7 contre (Mmes OKROGLIC Dominique et ESPANET Martine, MM. BEHETS Jan, BERCHER Francis, PELLOUX Jacques, DELOINCE Michel, BULTEL Jean Pierre) 5 abstentions (Mmes ANDRE Michèle ayant également pouvoir de Mme LAE ESMENJAUD Marie Hélène, MM. KLETTY Guy, MASSE Roger et GILLY Lucien).**

- **DECIDE** de verser une subvention de **2 000 €** à l'Association « CENDRYN MUSIC »,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget Principal de la Communauté 2017,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille, 22 rue Breteuil, 13006 MARSEILLE, à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY

